ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème legislature

Question N° : 11789	De **Mme Virginie Duby-Muller** (Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Savoie)	**Question écrite**

Ministère interrogé > Éducation nationale	**Ministère attributaire** > Éducation nationale

Rubrique >enseignement	**Tête d'analyse** >rythmes et vacances scolaires	**Analyse** > aménagement. perspectives.

Question publiée au JO le : **27/11/2012**
Réponse publiée au JO le : **19/02/2013** page : **1894**
Date de signalement : **29/01/2013**

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le nouveau calendrier scolaire 2013-2014 proposé prévoyant un début des vacances scolaires de printemps le 12 avril 2014 soit une semaine plus tôt que ne le prévoyait le premier projet. Si ce calendrier est moins catastrophique que le précédent, il demeure dangereux pour l'économie de montagne. Cela équivaudrait à réduire à néant tous les efforts mis en œuvre pour sécuriser l'emploi des 18 000 salariés des domaines skiables et des 120 000 emplois en station. Ce serait aussi une destruction des efforts entrepris par ces professionnels pour rendre les domaines skiables - devenus en 2012 la destination ski numéro 1 mondiale - toujours plus attractifs. Aussi elle lui demande de faire en sorte que ce dossier trouve une solution favorable en concertation avec les professionnels du tourisme concernés.

Texte de la réponse

La question des rythmes scolaires est l'une des priorités de la « Refondation de l'école ». Le ministre a engagé ce chantier avec une première étape concernant l'organisation de la semaine et de la journée dans les écoles maternelles et élémentaires. Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde. La France cumule ainsi : un nombre de jours d'école qui est le plus faible d'Europe et qui est largement inférieur à celui des autres pays, à savoir 144 jours seulement contre 187 jours en moyenne au sein de l'OCDE ; une semaine particulièrement courte avec 4 jours d'école par semaine, contre 5 voire 6 chez la plupart de nos voisins européens ; une année scolaire concentrée sur seulement 36 semaines ; un volume horaire annuel d'enseignement très important, qui s'élève à 864 heures par an contre 774 heures à 821 heures en moyenne - selon l'âge des écoliers - au sein de l'OCDE. Or cette extrême concentration du temps d'enseignement est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires. Ce constat est unanimement partagé, des scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant aux enseignants, en passant par les parents d'élèves. On constate dans le même temps que les résultats des écoliers français se dégradent dans tous les classements internationaux. La réforme des rythmes scolaires poursuit donc avant tout un objectif pédagogique : mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire. Dans ce contexte de réorganisation des temps scolaires, un calendrier de transition a été retenu pour 2013-2014. Les principes de ce calendrier correspondent à ceux du calendrier arrêté pour l'année 2012-2013. Il s'agit de mieux répondre au rythme de l'élève en respectant l'alternance sept semaines de cours - deux semaines de vacances, conformément aux recommandations des chronobiologistes. Cela va dans le sens d'un rééquilibrage entre les périodes des apprentissages et les périodes de repos. L'allongement de deux jours

des vacances de la Toussaint obéit à cette préoccupation en faveur de l'intérêt des élèves et notamment des plus fragiles.